



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0369

Objet : Espace Aragon - sollicitation d'une subvention auprès du CNC dans le cadre de l'appel à projets "développement de la cinéphilie du public jeune"

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 65
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

17.12.21

et affichage le

17.12.21

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 29 novembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 23 novembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Claude BENOIT, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion de l'Espace Aragon,

Vu la délibération n°DEL-2021-0331 du Conseil communautaire du 22 octobre 2021 actant la volonté de la CCLG de mener une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle ambitieuse,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a annoncé le 5 juillet, la création d'un fonds exceptionnel destiné aux salles de cinéma afin de financer des actions ambitieuses et régulières, dont l'objectif sera de développer la cinéphilie chez le public jeune de 15 à 25 ans et de l'accompagner dans la découverte de nouvelles œuvres.

Dans le cadre de ses missions d'éducation artistique et culturelle, l'Espace Aragon œuvre depuis de nombreuses années en direction du public jeune, à travers ses choix de programmation mais aussi en organisant des temps forts et manifestations spécifiques.

Cet appel à projet du CNC permet d'offrir de nouvelles ambitions aux projets culturels actuels et d'en développer de nouveaux, et fait directement écho à l'essor culturel engagé par la Communauté de communes du Grésivaudan par le biais, notamment, de son projet d'éducation artistique et culturelle de territoire.

Ce nouveau dispositif prendra la forme d'une subvention à tous les cinémas s'engageant dans un programme d'actions, hors temps scolaire, d'animation, de communication, d'éducation et de programmation, destinées au public âgé de 15 à 25 ans, et s'appuyant sur une programmation de films principalement, mais non exclusivement, recommandés art et essai.

Le fonctionnement sera identique au classement art et essai : récompenser dans un an, à l'automne 2022, les actions menées durant les 12 mois précédents sur la base d'un cahier des charges défini préalablement.

Les conditions d'éligibilité seront les suivantes :

- adhérer au Pass Culture et référencer les actions menées à destination des 15-25 ans sur le Pass Culture,
- organiser au moins trois actions ou activités par mois à destination du public jeune
- aller chercher les jeunes là où ils sont : en ligne et sur les réseaux sociaux.

Elle récompensera la diversité des actions, leur ambition, leur articulation avec les dispositifs scolaires et hors temps scolaire existants.

Afin qu'elle soit réellement incitative, le CNC prévoit un niveau plancher de l'aide forfaitaire à 8 000 € par cinéma, en fonction de l'enveloppe nationale globale, des projets et des actions proposés par chaque structure. Le montant alloué à chaque structure n'est pas corrélé au budget consacré aux actions, mais à leur ambition et à leurs objectifs culturels.

Ainsi, Monsieur le Président propose :

- **de solliciter une subvention auprès du Centre National du Cinéma et de l'image animée en réponse à l'appel à projets pour le fonds « Développement de la cinéphilie du public jeune (15-25 ans) »**
- **de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTÉE

Crolles, le 29.11.21



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.